



Journée mondiale de l'eau à Poitiers

Rassemblement le 22 mars 2024 à 18h30 devant la Préfecture de la Vienne à Poitiers

Eau non potable au robinet : l'État s'en lave les mains

Communiqué interassociatif

Fontaine-le-Comte, 19 mars 2024

Depuis 9 mois, pour 300 000 habitants de la Vienne, l'eau du robinet n'est plus « potable » ; elle contient des teneurs non réglementaires de résidus de pesticides cancérigènes interdits.

Ce n'est pas sa faute, dit l'État : il a autorisé ces molécules il y a 30 ans pour l'usage agricole sur la base d'études faites par les fabricants. Il a juste omis de les vérifier. Quand il a tardivement interdit ces produits, il a juste omis d'appliquer le principe pollueur-payeur pour réparer les dégâts.

Ce n'est pas la faute de l'Agence Régionale de Santé : quand, en 2023, elle a cherché systématiquement les résidus du Chlorothalonil interdit depuis 2020, elle les a trouvés. Elle a fait son travail en alertant les producteurs d'eau. Elle a cru nous rassurer en minorant les risques.

Ce ne serait pas non plus la faute du préfet : il a appliqué le règlement en autorisant pour une période de 3 ans renouvelables la distribution d'eau non potable.

Ce serait donc la faute à pas de chance !

Les producteurs d'eau potable, Eaux de Vienne et Grand Poitiers, ont d'emblée informé leurs abonnés et tiré la sonnette d'alarme : ils n'ont les moyens ni techniques ni financiers pour éliminer ces molécules. C'est déjà bien qu'ils aient réussi à en stabiliser la teneur.

C'est donc parti pour 6 ans minimum ? Nous n'acceptons pas cette fatalité.

C'est le rôle de l'État que de mobiliser moyens techniques et financiers pour que les producteurs publics d'eau potable puissent traiter au plus vite la pollution qu'il a provoquée en violant le principe de **précaution**.

Pour sauver à l'avenir la santé publique, l'État doit tout faire pour que ça ne se reproduise pas : il doit limiter l'usage des pesticides en accompagnant financièrement les agriculteurs : c'est ce qu'on nomme la **prévention**.

Les préfets doivent dans l'urgence interdire l'usage des pesticides dans les secteurs vulnérables des aires d'alimentation des captages d'eau pour l'alimentation humaine. Ils en ont les moyens réglementaires et cette mesure réaliste ne toucherait qu'une partie des bassins d'alimentation.

Le Préfet de la Vienne, sollicité, refuse de le faire. La santé publique attendra.

Le 22 mars, nous dirons que nous n'acceptons pas cette démission de l'État.

Greenpeace Poitiers, Vienne Nature, l'UFC Que-Choisir de la Vienne